

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2021

Le quinze juillet deux mille vingt-et-un, à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au COSEC à Dinard, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Vincent DENBY WILKES, Madame Frédérique DYEVE BERGERAULT, Monsieur Jacques ERTLE, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Claudia CARFANTAN à Madame Muriel BEZIEL, Madame Martine CRAVEIA-SCHÜTZ à Monsieur Yannick LOISANCE, Monsieur Jean-Marc DUVAL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Bruno FONTAINE à Monsieur Michel PENHOUE, Monsieur Christian FONTAINE à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Frédéric MABBOUX à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Patricia MARTINEAU à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Alexandre MOTTE à Monsieur Pascal GUICHARD, Monsieur Christian POUTRIQUET à Monsieur Yannick LOISANCE, Madame Sylvie SARDIN à Madame Delphine BRIAND

ETAIENT ABSENTS : Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER

* * *

Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine GUENEGANT est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 24 juin 2021.

Rapport Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Le rapport a été transmis à tous les conseillers communautaires pour information. Il sera à la suite accessible au public. Cette présentation ne fait pas l'objet d'un vote.

M Penhouet se félicite de la bonne santé financière de la collectivité, il défend une intercommunalité à taille humaine et regrette la vision de l'Etat de vouloir centraliser de plus en plus aux dépens des communes.

Mme Guillou a le même ressenti, estimant qu'il n'est pas pertinent de transférer certaines compétences aux intercommunalités.

M. Y. Poutriquet rappelle que la Loi est ainsi faite.

M Denby-Wilkes note que la CRC veut que la communauté de communes prenne plus de compétences et influence les élus dans ce sens, ce qu'il regrette.

M Loisanca demande si les communes de St Briac et St Lunaire ont déjà fait l'objet d'un contrôle de la CRC. Il lui est répondu par la négative, les communes étant trop petites.



M Loisançe informe que la commune de Dinard fait l'objet d'un contrôle et qu'il sera intéressant de comparer les deux rapports définitifs.

Le conseil communautaire prend acte du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Rapport d'activités 2020

Il a été transmis aux conseillers communautaires le rapport d'activités de l'année 2020 qui ne fait pas l'objet d'un vote.

Il est évoqué le projet de requalification de l'aire d'accueil de Pleurtuit en terrain de grand rassemblement pour les petits groupes, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, exécutoire en 2020.

M Y. Poutriquet souhaite que cet équipement puisse être opérationnel au printemps 2022.

Le Président confirme que le projet technique est en cours d'élaboration et que les travaux seront achevés pour cette date.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activités 2020.

Projet de territoire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le projet de territoire.

Ressources humaines : création d'un contrat de projet pour un coordonnateur biodiversité

Mme Guillou se félicite de voir la CCCE lauréate et ce grâce à un dossier de qualité.

M Denby-Wilkes souligne que les communes auront un rôle majeur à jouer, avec pour chacune un élu et un agent référents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Président de création d'un emploi non permanent afin de mener à bien le projet « atlas de la biodiversité » pour une durée de 3 ans
- De modifier le tableau des emplois

Ressources humaines : modification des durées hebdomadaires de service au Multi-accueil de Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Supprimer un poste d'agent social avec une DHS de 30h / semaine
- Augmenter les DHS de postes existants suivants :

Grade	Ancienne DHS	Nouvelle DHS
Agent social	31 h	35 h – temps complet
Agent social	30 h	35 h – temps complet
Agent social	30 h	35 h – temps complet
Infirmière classe normale	20h	28 h – Temps non compet

- Intégrer les modifications ci-dessus au tableau des effectifs

Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De modifier le tableau des effectifs comme proposé

Ressources humaines – Lignes directrices de gestion

Le conseil communautaire prend acte des Lignes Directrices de Gestion pour le volet « promotion et valorisation des parcours professionnels ».

Ressources humaines – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 100% le ratio d'avancement de grade

Ressources humaines – mise en œuvre des 1607 heures

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer des temps de travail hebdomadaire au sein de la CCCE variables selon les services, les durées hebdomadaires possibles sont les suivantes :

Durée hebdomadaire de travail	35 heures	36 heures	37 heures	39 heures
Jours de RTT	0 jours	6 jours	12 jours	23 jours

- D'approuver la suppression des jours de congé qui étaient traditionnellement offerts par le Président.
- De laisser le comité technique poursuivre sa concertation pour aboutir à la définition de cycles de travail adaptés selon les services. La prise en compte de la journée de solidarité sera également définie selon les cycles de travail retenus.
- De préciser la prise d'effet de ces évolutions au 1^{er} janvier 2022.

Ressources humaines – convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion 35

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives avec le CDG 35.

Travaux du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) réalisés par la CCCE pour le compte de la commune de Dinard – Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant proposé.

Aménagement de l'aire de co-voiturage de La Remoue – Avenant au lot N°02 « Réseaux souples »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 30 voix pour, 3 abstentions (Messieurs Jean-Marc DUVAL, Daniel LEROY, Madame Patricia MARTINEAU) :

- APPROUVE l'avenant
- AUTORISE le Président à signer l'avenant proposé.

Transfert de la compétence Éclairage (travaux et maintenance) au SDE35

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De transférer au SDE35 la compétence optionnelle Éclairage ;
- D'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communautaire et de donner mandat à Monsieur le Président pour régler les sommes dues au SDE35 ;
- D'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Éclairage au SDE35 ;
- De désigner M. Philippe MEHOUS comme représentant de la communauté de communes Côte d'Emeraude ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.